



FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié d'une entreprise, d'une collectivité. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

- ❖ CIBLE : Tout salarié (recommandation INRS : 10% de l'effectif formé)
- ❖ OBJECTIFS :
 - ✓ Faire du SST un acteur de la prévention des risques professionnels,
 - ✓ Répondre à l'obligation réglementaire de formation (art L6321-1 et L4141-2 du Code du Travail)
- ✓ DURÉE : 12H hors risques spécifiques (deux journées ou 4 ½ journées)
- ❖ DIPLÔME : Certification valable 24 mois
- ❖ TARIFS : Sur devis
- ❖ RENSEIGNEMENTS : Emmanuel SAVARIT 06.47.57.01.22

